

COMPTE RENDU SOMMAIRE
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Considérant la situation sanitaire, la séance se passe sans public

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Laeticia LELUE, Patricia LUCAS, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Béatrice VALADE, Marc VENDÉ.

Absente excusée : Coralie RAMBAUD.

Ordre du jour :

Présentation des budgets et des finances par Mr VIGUIER, Trésorier Payeur.

Délibérations à prendre :

- Vote des comptes de gestion 2020 : tourisme, commune, assainissement.
- Vote des comptes administratifs 2020 : tourisme ; commune.
- Vote des budgets primitifs 2021 : tourisme ; commune.
- Travaux de la halle du port : Choix du bureau de contrôle : mission SPS et contrôle technique
- IIBSN : validation des travaux de berges de la Sèvre Niortaise.
- SYDEV : validation des travaux de rénovation d'un éclairage à La Croix de Maillé.
- ADMR : demande d'occupation d'un local communal.

Informations diverses :

- Le point sur la commission « tourisme ».
- Le point sur les travaux en cours.
- Déplacement d'une tombe dans le cimetière.
- Avis de mise en concurrence pour le renouvellement des contrats d'assurance.

Questions diverses.

Mme Patricia LUCAS est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte-rendu.

1) Délibérations à prendre :

➤ **Budget communal : Vote des comptes de gestion 2020 :**

Le compte de gestion 2020 établi par le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **Budget communal : vote du compte administratif 2020**

Le conseil municipal adopte avec 1 abstention, le compte administratif de l'année 2020 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	556 481.37 €	Dépenses d'investissement :	502 989.01 €
Recettes de fonctionnement :	916 355.58 €	Recettes d'investissement :	446 007.94 €
Résultat de fonctionnement :	359 874.21 €	Résultat d'investissement :	- 56 981.07 €

Résultat de clôture : 302 893.14 €

➤ **Affectation du résultat :**

Les résultats de fonctionnement de 2020 sont affectés comme suit :

- ↳ 93 235.07 € seront affectés en recettes d'investissement au compte 1068
- ↳ 266 639.14 € seront reportés en fonctionnement au compte 002.

➤ **Budget Tourisme : Vote du compte de gestion 2020 :**

Le compte de gestion 2020 établi par le Receveur Municipal est approuvé avec 1 abstention par le conseil municipal.

➤ **Budget tourisme : vote du compte administratif 2020 :**

Le conseil municipal adopte avec 2 abstentions, le compte administratif de l'année 2020 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	62 283.73 €	Dépenses d'investissement :	57 138.03 €
Recettes de fonctionnement :	93 509.14 €	Recettes d'investissement :	91 895.08 €
Résultat de fonctionnement :	31 225.41 €	Résultat d'investissement :	34 757.05 €

Résultat de clôture : 65 982.46 €

➤ **Budget Assainissement : Vote du compte de gestion 2020 :**

Mr le Receveur précise que ce compte de gestion est un compte de dissolution à zéro suite au transfert à la ccvsa. Le vote de ce compte de gestion est une opération obligatoire afin d'entériner la suppression définitivement de ce budget.

Le compte de gestion 2020 établi par le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **Budget Tourisme : vote du Budget Primitif 2021 :** le conseil municipal adopte à l'unanimité la présentation du BP comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement avec :	92 066.41 €
Dépenses et recettes d'investissement avec :	66 090.00 €

➤ **Budget Communal : Vote du Budget Primitif 2021 :** le conseil municipal adopte à l'unanimité la présentation du BP comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement avec :	867 716.14 €
Dépenses et recettes d'investissement avec :	639 057.07 €

- Arrivée de Coralie RAMBAUD -

➤ **Travaux de la halle du port : choix des bureaux de contrôle :**

Après avoir étudié les propositions reçues, le conseil municipal décide de choisir :

Pour la missions SPS : l'APAVE pour la somme de 2 665.00 € HT.
Pour le contrôle technique : la SOCOTEC pour la somme de 2 485.00 € HT.

➤ **IIBSN : Validation des travaux de berges de la Sèvres Niortaise :**

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer financièrement à hauteur de 13 625 € pour des travaux de berges qui vont être réalisés à Bazoin (entre La Croix des Marys et le pont de l'Ouillette) et dont le cout est estimé à 32 700 € TTC.

➤ **SYDEV : Validation des travaux de rénovation de l'éclairage public à La Croix de Maillé :**

Le conseil municipal entérine la proposition du sydev, à savoir le remplacement d'un lampadaire pour la somme de 946 € dont 394 € à la charge de la commune.

➤ **ADMR : Demande d'occupation d'un local communal :**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé, confirme unanimement qu'il est favorable et sensibilisé à la remise en route de ce service à la population. Cependant, le bureau prévu sur la place du port et dédié au tourisme n'étant pas construit, ce local est nécessaire à la municipalité afin que, comme l'année 2020, le régisseur du pôle touristique puisse y stocker son matériel et surtout y faire la comptabilité aux moments qui lui convient.

Il avait été convenu que ce local soit un bureau partagé, cependant, à la demande du receveur municipal, la priorité est d'assurer la sécurité financière mais aussi du personnel, en conséquence le conseil municipal estime qu'il est souhaitable de reporter cette décision.

2) Informations diverses :

- **Compte-rendu de la commission Tourisme :** Mme Valade détaille les points abordés lors de la réunion qui s'est déroulée en présence des responsables de l'office de tourisme et de la ccvsa, notamment la création de sentiers de randonnées.

Concernant la reprise des activités touristique, le 1^{er} avril : des travaux sont prévus au terrain de camping pour assurer la sécurité des campeurs. Mme Grolleau a été embauchée en qualité de responsable. Le budget étant voté, les batteries pour les bateaux vont pouvoir être commandées.

- Le point sur les travaux en cours :

La restauration du calvaire est en cours de finitions. Des travaux supplémentaires ont dû être réalisés.

La réfection des trottoirs, entrepris par le personnel communal, est en cours.

Centre d'hébergement : le chauffe-eau a été remplacé comme prévu. Concernant la toiture, le contentieux qui existait entre l'entreprise Audouit et la commune est en cours d'aboutissement positif pour la commune.

- Déplacement d'une tombe dans le cimetière :

Mr le Maire fait savoir que depuis l'ouverture du nouveau cimetière, l'accès est préconisé côté usine et non par la rue St Nicolas du fait de la dangerosité du virage. Cependant, une tombe se trouve dans le passage entre l'ancien et le nouveau cimetière ce qui gêne les déplacements et passages. Après avoir effectué des démarches auprès des descendants de la famille concernée, un accord vient d'être trouvé. La municipalité va pouvoir réaliser, à sa charge, le déplacement de la tombe en question.

- Avis de mise en concurrence pour le renouvellement des contrats d'assurance : dans le cadre de sa délégation, Mr le Maire a donné son accord à la ccvsa, afin de participer au groupement de commande pour la mission d'assistance à la passation des marchés d'assurance : honoraires estimés à 272,22 €.

- Extinction de l'éclairage public à 20 h : suite à cette proposition émise lors de la dernière réunion de conseil municipal, Mr le Maire a rencontré un technicien du sydev afin de modifier les horaires d'éclairage. Cette prestation étant payante, il est décidé que lors du prochain passage de maintenance effectué par l'entreprise Bouygues, les horloges soient modifiées comme suit : moins ½ h le matin et moins ½ h le soir.

- Antenne relais : l'implantation sur le terrain de sport est réalisable. Une redevance d'occupation du domaine public de 500 €/an est proposée.

- Concours des maisons fleuries : dans le même ordre d'esprit que l'opération Décors de Noël, Mr le Maire demande à chacun de réfléchir à cette action. Il est également proposé d'organiser le nettoyage du cimetière par un groupe de bénévoles accompagné du personnel communal.

Projet de concert dans l'église de Maillé, organisé par le conseil départemental de la Vendée : Dans le cadre du programme Musique et Patrimoine, il est proposé qu'un concert du « Harlem Gospel Choir », chœur de renommée internationale, soit donné le dimanche 21 novembre dans l'église de Maillé : le conseil municipal accepte sans hésitation cet honneur qui est fait à la commune de Maillé. A l'issue, le patrimoine gustatif mailletais pourrait être offert aux participants.

Prochaine réunion de la commission « enfance, jeunesse, culture » : le 22 mars 2021.

Date des prochaines élections Départementales et Régionales : les 13 et 20 juin 2021.

Covid 19 : Vaccinations : la population a la possibilité de s'inscrire à la mairie qui fera suivre les demandes.

3) Questions diverses :

- Sport : En raison de travaux réalisés sur le terrain de foot de Damvix, le club demande si les entraînements pourraient avoir lieu à Maillé. Le club de Rugby et le club de Foot vont s'organiser afin que les équipes puissent jouer en alternance afin de respecter le protocole sanitaire. Il est ajouté que le terrain de tennis est utilisé par de nombreux joueurs.

- Patrimoine religieux : Il est demandé si le nettoyage du calvaire de St Nicolas pouvait être envisagé : c'est une propriété paroissiale. Il est aussi demandé que les fonds baptismaux (cachés par le mur de l'ancienne chaudière) soient remis en valeur : à voir au niveau du patrimoine communal.

- Incivilités :

- Problème de chien qui renverse les poubelles régulièrement : on va se renseigner à la fourrière.
- Venelle communale : on nous signale de nouveau que le passage est bloqué par une barrière : s'adresser à la conservation des hypothèques pour vérifier la propriété de cette venelle, puis au géomètre et à un avocat si nécessaire.

- Sycodem

- les containers « coquillages » débordent régulièrement.
- Les tarifs de ramassage des ordures ménagères vont être revus à la hausse en raison de la dévalorisation du prix du papier et du fer vendus pour le recyclage.

- Social : Il est demandé qu'un listing des services soit mis à disposition des personnes âgées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le Maire,
Jean-Marie GELOU.

